

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017**

PRESENTS : Mmes et M.M. CHATEIGNER, BROSSEAU, GABORIT, BLUTEAU, GAUVRIT, CAIGNON, SACHOT,

Absents excusés : Mme BRAUD, Mrs BOCQUIER, ROULLEAU, ROBICHON, PRUGNEAUX

Mme Anne GODREAU est arrivée en cours de séance, elle a pris part au vote à partir de la délibération N°062.

Mme Christelle CAIGNON a été désignée secrétaire de séance.
Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

Mr CHATEIGNER indique que Mme Marie-Laurence VRIGNAUD a déposé ce jour une demande de démission du conseil municipal. Cette décision est définitive, conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, à partir de sa réception.

**1 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT CONCERNANT
L'AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LA RD 23 AU PETIT CLOU (058-17)**

Le Département a établi un projet de convention relative à l'aménagement de voirie sur le domaine public départemental N°23. Les travaux concernent la sécurisation de la traversée du Petit Clou ainsi que l'entrée de l'agglomération par la mise en place de bandes de résine, la pose de bordures et la création de trottoirs sur la RD 23.

Cette convention, établie pour la durée de vie de l'ouvrage, fixe les conditions techniques de réalisation ainsi que les modalités d'entretien de ces aménagements.

Elle a pour objet :

- d'autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements conformément au plan,
- d'en fixer les conditions techniques de réalisation,
- de déterminer la participation financière du Département,
- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements,
- de permettre au maître d'ouvrage de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de cette réalisation.

Le Département participera au titre des aménagements de sécurité en traversée de hameaux et prendra en charge un montant de 30 000 € H.T. Le Département assurera à ses frais l'entretien et les grosses réparations de la chaussée dans ses parties revêtues en produits bitumineux, l'entretien de la signalisation de la police. La commune assurera à ses frais l'entretien des équipements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer la convention à intervenir entre le Département et la commune.

2 – TRAVAUX AU RESTAURANT – DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET « GESTION DES ACTIVITES COMMERCIALES » (059-060-17)

Mr CHATEIGNER, 1^{er} adjoint, rappelle la décision du conseil de rénover le restaurant de la commune, suite à la demande de nouveau gérant arrivé en début d'année 2017. Des travaux qui s'avèrent nécessaires : chauffage, remise aux normes actuelles du bloc toilettes, carrelage, électricité, isolation des murs extérieurs, rénovation du bar, changement d'ouvertures, isolation et couverture.

L'estimation est de 31 951.71 € H.T.

Pour ces travaux la commune peut prétendre à diverses subventions au titre du programme Feader Leader, du Pacte Régional pour la Ruralité, du FISAC et du contrat Régional par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Le plan de financement prévisionnel des travaux serait le suivant :

Dépenses (en HT)		Recettes (en HT)	
Chauffage	4 563.88 €	Pacte Régional pour la ruralité 10 %	3 195.17 €
Faïence-Sanitaires toilettes	5 481.94 €	Contrat Régional via la Cté de Cnes 25.98 %	8 307.45 €
Démontage frigo	76.50 €	FEADER Leader (fonds européen) 24 %	7 668.41 €
Electricité	1 233.56 €	FISAC (Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) 20 %	6 390.34 €
Ventilation électrique	429.85 €	Autofinancement 20 %	6 390.34 €
Bar habillage meuble	4 131.72 €		
Isolation des murs extérieurs réfection des cloisons intérieures.	4 834.53 €		
Porte d'entrée bar	4 818.00		
Porte côté cuisine	946.50 €		
Isolation plafond	769.50 €		
Couverture partie restaurant	4 665.73 €		
TOTAL	31 951.71 €		31 951.71 €

Mr CHATEIGNER demande l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

→ valide le projet et le plan de financement de l'opération,

→ sollicite les subventions du Pacte Régional pour la ruralité, le Contrat Régional via la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, le FEADER-LEADER auprès du GAL du Pays du Bocage Vendéen à hauteur de 7668.41 €, le FISAC,

→ décide de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses du projet en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,

→ autorise le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tous documents relatifs aux demandes de subventions.

→ décide de faire la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

CHAP	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
011	615228	Autres bâtiments	- 5 000		
023	023	Virement de la section d'investissement	+ 5000		
TOTAL			0	0	

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation		+ 5 000	= au 023
21	2132	10004	Immeuble de rapport	33 000		Op. Café restaurant Devis 31 951.71 € HT
16	168741	10004	Communes membres du GFP		+ 28 000	Avance de la commune
TOTAL				33 000	33 000	

3 – TRAVAUX EN REGIE (061-17)

Mr Joël CHATEIGNER, informe le conseil que des travaux en régie ont été effectués aux vestiaires du foyer rural. Une décision modificative (DM) du budget communal est nécessaire pour passer les écritures comptables.

Le conseil décide de prendre la DM comme suit :

FONCTIONNEMENT

CHAP	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
042	722	Immobilisations corporelles		6 226.00	Travaux en régie pour les vestiaires du foyer rural
023	023	Virement de la section d'investissement	6 226.00		
TOTAL			6 226.00	6 226.00	

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation		6 226.00	
040	2138	OPFI	Autres constructions	6 226.00		
TOTAL				6 226.00	6 226.00	

4- TRAVAUX DIVERS

A) COUVERTURE DE L'EGLISE : Mr Joël CHATEIGNER informe le conseil qu'il a vu l'état de la couverture en présence de Mr le Maire et de Mr ORGERIT, maçon à St Prouant. Les travaux deviennent urgents. Les tuiles descendent. Le maire a signé le devis concernant la partie principale de la toiture. Ces travaux se feraient à l'automne. Concernant les parties chœur, clocher et sacristie, un devis supplémentaire a été demandé à l'entreprise Orgerit pour comparer avec celui reçu d'une autre entreprise.

B) PARKING DU CIMETIERE « dit protestant » - AMENAGEMENT : La commission voirie ira sur place pour voir les travaux à effectuer.

C) DEPOT COMMUNAL DERRIERE LE CIMETIERE : Ce dépôt nécessite des aménagements. La commission voirie ira sur les lieux pour proposer des agencements.

D) AMENAGEMENT DE ZONES TAMPONS HUMIDES CHEMIN DE LA ROCHE BATIOU : Les mares prises en charge par le Syndicat d'eau vont commencer très prochainement.

P.S. : Depuis la dernière réunion du 6 septembre avec le Syndicat d'eau et l'entreprise qui doit effectuer les travaux, suite à des soucis de planning, le chantier ne peut commencer avant l'hiver (si les conditions météo le permettent) ou au printemps prochain. Nous prenons acte.

E) COUSSINS BERLINOIS RUE DU GRAND LAY : Ils ont été installés les mercredi 30 et jeudi 31 août. A priori, ils font ralentir la circulation dans cette zone qui est passée à 30 km/heure.

F) STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES : Les travaux de restructuration des trois lagunes sont terminés, en particulier le pompage de la vase). Elles sont conservées et vont récupérer les eaux qui seront passées une semaine dans les bacs. L'entreprise Pelletier va pouvoir planter les roseaux, construire la noue qui ne sera utilisée qu'en été, faire la clôture, poser le portail...

5 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL (062-17)

Mr CHATEIGNER, 1^{er} adjoint expose au conseil qu'une décision modificative est nécessaire pour réajuster le budget principal.

Le conseil municipal :

☞ décide d'effectuer la décision modificative N°3 comme suit :

FONCTIONNEMENT

CHAP	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
73	7381	Taxes additionnelle aux droits d'enregi.		+ 35 000	
023	023	Virement à la section d'investissement	35.000		
		TOTAL	35 000	35 000	

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation		+ 35 000	
21	2138	82	Autres constructions	3 000		Pour toiture sacristie et clocher
21	2111	62	Terrains nus	10 000		Aménagement complémentaire des mares
21	2128	81	Autres agencements et aménagements	-6 000		Terrain de basket zone de loisirs
27	27638	OPFI	Autres étab. publics	28 000		Avance au budget GAC
21	2151	OPFI	Réseaux de voirie	7 500		Opération d'ordre pour l'avance forfaitaire entreprise Eiffage
23	238	OPFI	Avances versés sur cdes d'im. corporelles		7 500	Opération d'ordre pour remboursement avance forfaitaire
			TOTAL	42 500	42 500	

☞ dit que le budget gestion des activités commerciales devra prévoir le remboursement de l'avance communale en fonction des encaissements des subventions.

6 – DELEGATIONS

Mr le Maire informe le conseil qu'il a signé :

→ un devis pour le point à temps, auprès de l'entreprise CHARIER de Combrand, pour un montant de 4 641.60 € TTC.

→ un devis pour l'achat d'un ordinateur portable, auprès de PAVEO de Chantonay, pour 640.60 € TTC.

→ un devis pour l'aménagement de fossés route de Réaumur, devis de l'entreprise MARY de Monsireigne, pour 2 701.63 € TTC.

→ un devis pour les travaux de toiture de l'Eglise (partie côté bas du bourg) qui seront réalisés par l'entreprise ORGERIT de St-Prouant, pour 19 058.03 € TTC. Ne sont pas compris la toiture du clocher, celle de la sacristie et du chœur.

7 - INFORMATIONS DIVERSES

☞ **Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable** : Mr CHATEIGNER a informé le conseil des principales données de Vendée Eau concernant l'année 2016.

☞ **Accueil du nouveau prêtre** : Mr Michel PIVETEAU, nouveau prêtre de la Paroisse St Joseph des Monts et Vallées sera présent à la cérémonie du dimanche 10 septembre à 9 H 30 à Monsireigne. Son accueil se fera à la salle N°2 du foyer rural vers 10 H 30.

8 - PROCHAINES REUNIONS

Conseil Municipal

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| ➤ le mardi 3 octobre, à 20 H 30 | ➤ le mardi 12 décembre à 20 H 30 |
| ➤ le mardi 14 novembre, à 20 H 30 | ➤ le mardi 16 janvier 2018, à 20 H 30 |

Commission voirie

- le mardi 12 septembre

Vœux de la municipalité

- le vendredi 19 janvier 2018

Vu par le secrétaire de séance : Christelle CAIGNON
Le Maire : Michel BOCQUIER

